**DISTRICT 1690**

**CONCOURS D’ELOQUENCE/ ORAL DU DISTRICT**

**Règlement 2024-2025**

**Article 1 : Objectifs**

L’objectif de cette épreuve est d’entraîner des lycéens à la prise de parole en public afin qu’ils développent leur pouvoir de conviction à l’oral par une expression travaillée.

Cette épreuve, qui a une volonté pédagogique, prépare aux futurs concours, examens et entretiens professionnels tout en ayant vocation au quotidien à donner confiance pour surmonter l’appréhension naturelle à la prise de parole et à la défense de ses idées.

**Article 2 : Thème.**

Cette année, les candidats ont à concourir sur le sujet suivant :

**« Quoi que tu rêves d’entreprendre, commence-le. L’audace a du génie, du pouvoir, de la magie. »**

 **GOETHE**

Ce sujet, comme chaque année, tend à s’inscrire dans le cadre du thème mondial.

Celui de 2024-2025 du Président international Stéphanie URCHICK est :

 **« La magie du Rotary »**

**Article 3 : Candidatures et présélections**

Les candidats doivent nécessairement être lycéens (de la seconde à la Terminale) qu’ils soient issus de la filière Générale, technologique ou professionnelle et qu’ils soient ou non issus de la « famille Rotary ».

Le candidat ne doit pas avoir déjà concouru à cette épreuve.

Les candidats de la filière professionnelle concourront sur le même thème mais dans un collège spécifique.

Leur épreuve sera appelée ‘Oral du District’.

Chaque Club Rotary du District a toute latitude pour organiser la présélection de ses candidats à condition toutefois de les faire concourir à partir du thème donné : par exemple, il procèdera lui-même à un appel de candidature auprès des établissements scolaires, dotera le cas échéant ses lauréats de prix, constituera son propre jury, se chargera des modalités pratiques d’organisation (jour de l’épreuve, salle…). L’idée est de faire de la présélection par les clubs un galop d’essai pour la finale du District 1690. A cette fin, il est conseillé de placer les candidats dans les mêmes conditions que celles imposées lors de la finale.

Attention, chaque club ne peut adresser plus d’un candidat pour la finale du District 1690.

Le nombre de place sera limitée aux 25 premiers candidats inscrits.

**Article 4 : Inscription des candidats**

L’inscription du candidat se fait nécessairement par l’intermédiaire du Club parrain qui doit retourner la candidature selon le formulaire prévu à cet effet au plus tard le **lundi 20 janvier 2025** à l’attention de : Sébastien Cornevaux du Club Bordeaux Opéra

**E-mail:** **scornevaux@gmail.com**

Ainsi que Dominique Chevalier, responsable de l’action professionnelle.

**E-mail** ; **dchevalier47@hotmail.com**

Pour des raisons pratiques d’organisation, le respect de **cette date est impératif**.

Chaque candidat devra compléter, signer son inscription et donner une autorisation du droit à l’image.

Une photo du candidat sera la bienvenue.

ATTENTION : prendre grand soin à la rédaction du formulaire puisque les données seront utilisées pour l’établissement des diplômes.

**Article 5 : Date et lieu de la finale**

**La finale aura lieu le samedi 12 avril 2025 à Bordeaux.**

Au Lycée Saint Genès 160, rue Saint Genès 33000 Bordeaux.

Les candidats sont attendus à partir 13h, pour le tirage au sort de passage.

**Article 6 : Jury**

Les auditions se dérouleront face à un jury composé d’au moins trois membres, présidé par le Gouverneur et le responsable de l’action ou son représentant.

Les assesseurs seront prioritairement choisis parmi les responsables District 1690 de l’Action Professionnelle ou parmi tous professionnels intéressés par l’enseignement et l’expression orale.

**Article 7 : Modalités du concours.**

Le candidat se présentera debout face au jury avec pour seul support, si le candidat le souhaite, quelques notes écrites à titre d’aide-mémoire peuvent être tolérées.

**Toute lecture est interdite.**

Aucun support audio ou vidéo n’est autorisé hormis celui organisé par le District 1690.

Le candidat doit faire un exposé de sept minutes. A la fin de son intervention, le jury pose des questions au candidat pendant deux à trois minutes.

Dans tous les cas, la bienveillance primera pour le Jury puisqu’il s’agit avant tout de faire de cette épreuve un entrainement pour préparer à une vie d’adulte responsable (Toute question piège sera naturellement à proscrire).

Les encouragements seront toujours privilégiés.

L’épreuve se tiendra en public, en présence de toute personne intéressée.

Les candidats qui n’auront pas encore concouru seront seuls interdits d’assister aux prestations.

Les critères d’appréciation seront, par ordre décroissant d’importance :

* Pertinence des idées
* Fluidité de l’exposé et richesse du vocabulaire
* Respect des 7 minutes imparties (ni plus ni moins).

**Article 8 : remise des prix**

Tous les lauréats recevront un certificat d’admissibilité qui sera remis juste avant l’épreuve.

Les résultats de la finale seront annoncés après délibérations à intervenir peu après le passage du dernier candidat.

Les trois meilleurs candidats seront récompensés par la remise du diplôme du District 1690 et par un prix de :

 - *« 450.00 € » pour le premier*

 *- « 300.00 € » pour le second*

 *- « 200.00 € » pour le troisième*

*Les prix seront remis aux lauréats lors de la convention du district 1690, les dates et lieux vous seront communiqués ultérieurement lors de la finale le 12 avril 2025.*